

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous continuons à organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces

BA4 : personne avertie

BA5 : personne qualifiée

VCA : formation de base

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Calcul des courants de court-circuit

Coordination et filiation des sécurités

Détection incendie selon NBN S21-100NL

Fonctionnement en îlotage - onduleur réseau interactif

Réaliser une installation électrique dans le respect de l'étanchéité à l'air du bâtiment

Bornes de rechargement : le lien manquant dans la mobilité électrique

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Travail en hauteur - Échafaudage roulant

Travail en hauteur - Élévateur à nacelle

Anderlecht

Initiation à la VMC

Initiation à la ventilation mécanique

Consultez le site web pour les données les plus récentes, ou prévenez-nous si aucune des dates ni aucun des lieux ne vous conviennent.

Plus d'informations et s'inscrire via www.volta-org.be ou contactez

Anne Van Ruysseveldt
anne.vanruysseveldt@volta-org.be
02 431 05 65

Un nouveau site web pour Volta

Le nouveau site Internet est en ligne depuis le 6 juin dernier. Il répond à votre souhait d'être au courant des dernières nouveautés et actus brûlantes du secteur électrotechnique. Le nouveau site web offre une meilleure vue d'ensemble et a été simplifié pour vous offrir toujours le chemin le plus court vers l'information recherchée. D'ici quelques mois, le site offrira encore plus de possibilités. Nous vous tiendrons au courant dans le prochain transfo.

Bon surf sur www.volta-org.be !



6

JUIN
2017

transfo

Actualités du secteur électrotechnique
Rubrique s'adressant aux employeurs



Salvatrice Tranchina

salvatrice.tranchina@volta-org.be
0477 59 81 76

Bruxelles & Hainaut



Luc Dechany

luc.dechany@volta-org.be
0479 32 35 33

Brabant wallon & Liège



Pierre Massin

pierre.massin@volta-org.be
0493 40 60 45

Namur & Luxembourg



Formelec, Tecnolec et le FSE sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



Engagez un étudiant

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à chercher un job d'étudiant dans le secteur électrotechnique.

Cela leur fait un peu d'argent de poche, mais aussi une belle expérience professionnelle, acquise sur le terrain. Donnez-leur une chance de découvrir le métier en dehors des bancs de l'école. Vous avez à y gagner : parmi eux se trouvent peut-être vos futurs collaborateurs ? Vous les verrez à l'œuvre et pourrez juger de leurs capacités.

Qui peut travailler comme jobiste ?

Tout jeune de 16 ans ou plus. Dès 15 ans, s'il a réussi les 2 premières années d'humanités.

Les jeunes qui suivent l'école à mi-temps ne peuvent :

- PAS travailler sous un contrat de travail à temps partiel ou de stage ;
- PAS être liés par un contrat d'apprentissage ;

- PAS recevoir d'allocations transitoires ;
- travailler que pendant les congés scolaires.

Si vous désirez consulter la législation sur l'occupation des étudiants, surfez sur www.emploi.belgique.be

Vous avez besoin de renfort ? Contactez le conseiller Volta de votre région.



Éditorial

Si comme moi, vous attendez l'été avec impatience, vous avez de la chance : on y sera vite ! Vous envisagez d'engager un étudiant cet été ? Ce numéro de transfo vous donne des conseils bien utiles pour l'embaucher. Nous vous dévoilons aussi les avantages des voitures électriques. Nous proposons, dans ce cadre, la formation 'bornes de rechargement'. Connaissez-vous le principe du congé-éducation payé ? Nous faisons le point avec vous. Et bien sûr, votre agenda bien pratique des événements à venir ne manque pas à l'appel de ce transfo.

Je vous souhaite de passer un excellent été ! Bonne lecture !

Peter Claeys,
Directeur Volta

Formelec, Tecnolec et le FSE unissent leurs forces et ensemble forment : VOLTA, carrefour de l'électrotechnique

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

Tel 02 476 16 76
Fax 02 476 17 76

Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles

info@volta-org.be
www.volta-org.be

technologie

formation

personnel

VOLTA
Carrefour de l'électrotechnique

Le congé-éducation payé

Le congé-éducation payé (CEP) constitue un droit des travailleurs du secteur privé de suivre des formations reconnues et de s'absenter du travail avec maintien de leur rémunération.

Le CEP prévoit un remboursement forfaitaire à l'employeur du coût salarial du travailleur en formation. Selon la réglementation, la demande de remboursement doit être introduite au plus tard pour le 31 octobre lorsque les formations ont trait à une année scolaire normale.

Pour quel type de formation ?

Les formations suivies :

- doivent être reconnues ;
- doivent comporter un minimum de 32h de cours ;
- peuvent avoir une finalité professionnelle, sans qu'il soit nécessaire qu'un lien existe avec le métier actuellement exercé ;
- peuvent également être de nature générale.

Si la formation n'est pas reconnue d'office, une demande d'agrément doit être adressée à l'un des Services publics régionaux compétents ou par les Commissions paritaires. C'est donc, pour le secteur de l'Électrotechnique, la SCP 149.01 qui est compétente.

Pour plus d'info, prenez contact avec votre coach sectoriel Volta.



Contrat d'alternance : former des jeunes à votre mesure

Si vous souhaitez accueillir un jeune en formation en alternance, vous serez amené(e) à conclure avec lui un contrat d'alternance. Pour cela, votre entreprise devra au préalable être agréée.

Que faire pour obtenir cet agrément et pour trouver un jeune ? C'est très simple : prenez contact avec votre

coach sectoriel Volta dont vous trouverez les coordonnées en fin d'article.

Depuis le 1er février 2017, les coaches sectoriels rencontrent les entreprises de l'électrotechnique pour instruire les dossiers de demande d'agrément dans le cadre du contrat d'alternance. Ils les conseillent au mieux pour que la formation des jeunes dans les entreprises soit un succès.

Notez aussi qu'en cas de contrat avec un jeune, vous avez accès à des primes.

Si vous ne connaissez pas d'opérateur de formation et cherchez un jeune, votre coach se fera un plaisir de vous aider.

Vert et abordable

Les véhicules électriques (VE) gagnent du terrain. Mais lesquelles conviennent aux besoins de votre parc automobile ?

Autonomie (distance parcourue)

Au-delà de 400 km parcourus par jour, vu le manque de chargeurs rapides, les VE ne sont, à ce jour, pas avantageux. Par contre, pour des trajets journaliers de 30 à 80 km, cela en vaut la peine. Les constructeurs ont largement amélioré l'autonomie de leurs modèles. Fiez-vous toujours à l'autonomie réelle calculée.

Capacité de la batterie

La capacité de la batterie et son système de recharge déterminent l'autonomie en km et la vitesse de chargement. Au fil des années, les batteries des voitures électriques perdent en performance : de - 20 à 30 % après 5 ans. La plupart des modèles proposent une mise à jour des batteries ultérieure. Même en cas de remplacement complet des batteries, le coût d'utilisation d'une VE reste moins élevé.

Système de charge

Le plus facile est de recharger le véhicule à l'aide du système de charge de **TYPE 1**. Le **TYPE 1** est conçu pour fournir max. 16 A pendant un temps limité. Attention : il est probable que le dispositif de protection contre les surintensités se déclenchera en cas de rechargement de plusieurs heures. D'autres systèmes de recharge sont, dès lors, indiqués et deviendront d'ailleurs obligatoires à terme.

Pour recharger votre VE avec une prise normale, un système de **TYPE 2** dite 'Mennekes' est la solution. Un système de communication avec la station de charge est intégré au câble de rechargement.

Les systèmes de recharge - le **TYPE 3** - permettent l'utilisation de courants plus élevés en toute sécurité. Leur capacité varie 3,7 à 22 kW pour un rechargement de 60 % plus rapide en moyenne.

Les systèmes de recharge rapides - le **TYPE 4** - rechargent une batterie à 80 % en 30 minutes. Par son coût élevé et sa haute capacité de rechargement, ce système n'est pas conçu pour un usage domestique.

Prix

Le budget pour une VE est de 22.000 € à 39.000 €. Certes onéreux, mais le coût total à l'utilisation correspond à celles des voitures essence ou diesel, en fonction de 3 éléments clés : la fiscalité, le coût d'utilisation et l'entretien. La Flandre favorise l'achat d'une VE avec des primes 'zéro émission' de 3.500 € à 4.000 € pour les particuliers.

Avantages

- 50 % de coûts d'exploitation en moins
- (Presque) pas d'émissions de CO₂ et NO_x
- 35 % de coûts d'entretien en moins
- Silencieux

Inconvénients

- Gros investissement
- Borne de rechargement (actuellement) réduite
- Capacité de la batterie réduite au fil du temps
- Autonomie et vitesse (actuellement) limitée

L'immatriculation (DIV) et la taxe de roulage annuelle sont gratuites jusqu'à fin 2020. Les entreprises peuvent déduire les VE à 120 %. Les frais d'entretien d'une VE sont environ 35 % moins élevés.

Écologique

Les VE ne rejettent pas de CO₂. Zéro émission : un must pour diminuer le taux de CO₂ de 80 % d'ici 2050 ! Et tout avantage pour la santé : pas de particules fines ni d'émissions d'oxyde d'azote rejetées, au contraire des voitures au diesel.

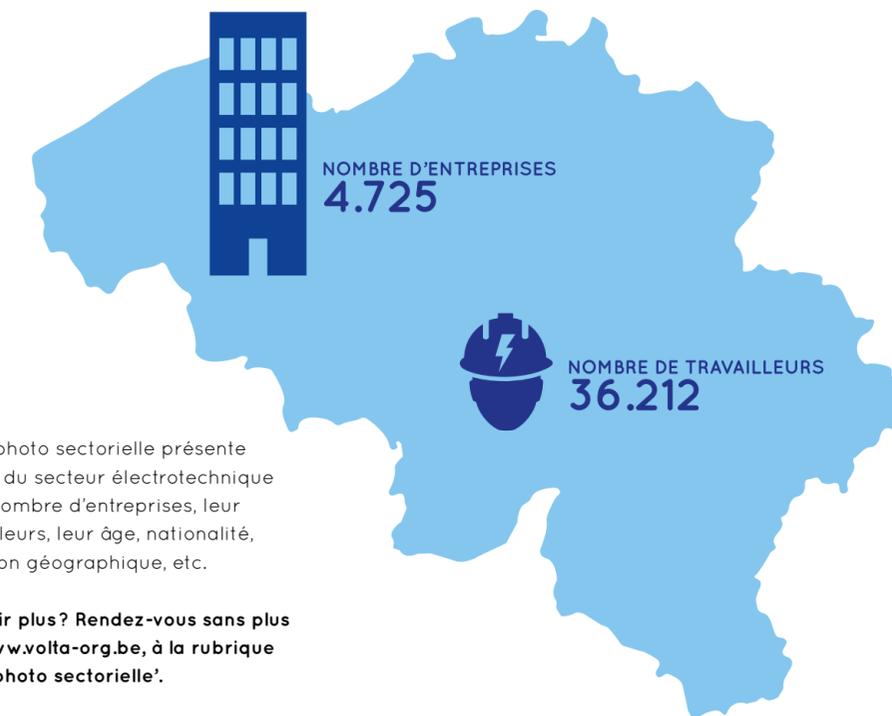
Coût d'installation

Au total, l'installation d'une station de recharge en entreprise est abordable : l'achat et l'installation déductibles à 120 % et consommation d'électricité déductible à 75 %. Alors... VE pour votre entreprise ?

Philippe Awouters,
Clean Air Lovers & Lobbyists

Plus d'infos ? Surfez sur www.egear.be, www.asbe.be, www.milieuviendelijkevoertuigen.be ou www.call4cleanair.be.

La photo sectorielle 2016 est disponible



Cette nouvelle photo sectorielle présente les chiffres clés du secteur électrotechnique concernant le nombre d'entreprises, leur taille, les travailleurs, leur âge, nationalité, genre, répartition géographique, etc.

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sans plus attendre sur www.volta-org.be, à la rubrique 'publications', 'photo sectorielle'.

Formation à la une : bornes de rechargement

Vu les objectifs écologiques européens, les véhicules électriques (VE) ont le vent en poupe... pour autant qu'on ait l'infrastructure ad hoc, étendue et efficace.

Le journal flamand De Tijd note une augmentation de 41 % d'immatriculations de véhicules électriques pendant le 1er trimestre de 2017. La volonté de préserver le climat et le faible coût de chargement de ces véhicules expliquent cet engouement.

Pour répondre à la demande croissante d'électro-installateurs désireux de connaître les dernières avancées en la matière, Volta organise dès la rentrée une nouvelle formation : bornes de rechargement.

Au programme :

- les différentes possibilités pour recharger un véhicule électrique ;
- les technologies qui se cachent derrière ces systèmes de recharge ;
- les conditions d'une installation correcte ;

- bornes de rechargement de type 3 ;
- cas concrets ;
- ...

Après cette formation, les participants auront acquis assez de connaissances pour pouvoir conseiller des clients sur les différentes options et les aider à recharger leur flotte automobile rapidement et aisément.

Plus d'infos sur www.volta-org.be